

# PORTANT COMPOSITION DU JURY LP Dév. Projets territoires parc. Agir trans écologiques LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 6 décembre 2019 modifié portant réforme de la licence professionnelle,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA :

# **ARRETÉ**

## **Article 1**

La composition des jurys d'examen LP Dév. Projets territoires parc. Agir trans écologiques comme suit :

#### Membres du jury

EDOUARD Jean charles, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL. FAUCON Frederic, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

## Semestre 1

VERGNAUD Guillaume, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

CHIGNIER RIBOULON Franck, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

STEIGER Johannes, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

CHAHID Mohammed, PAST

MAINET Helene, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

TRIOUX Aurelien, PROFESSIONNEL

GODARD Philippe, PROFESSIONNEL

ROUCAN Lionel, PROFESSIONNEL

TAILLANDIER Nicolas, PROFESSIONNEL

### Semestre 2

VERGNAUD Guillaume, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

CHIGNIER RIBOULON Franck, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

STEIGER Johannes, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

CHAHID Mohammed, PAST

MAINET Helene, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

TRIOUX Aurelien, PROFESSIONNEL

GODARD Philippe, PROFESSIONNEL

ROUCAN Lionel, PROFESSIONNEL

# Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par Mathias BERNARD

Le 4 décembre 2024